# Mac Harb

**June 14,2013**

**Senator Mac Harb will be launching legal proceedings in the Ontario Superior Court against a Senate decision on living and travel allowances**

Senator Mac Harb will be filing in the Ontario Superior Court an Application for Judicial Review challenging a decision of the Senate, which adopted a report of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (the Committee), finding that he had improperly designated his home as his primary residence and ordering that he reimburse living and travel allowances.

This case concerns the application to the Senate of fundamental freedoms, when the Senate acts in a quasi-judicial manner, including the right to a fair hearing in accordance with the principles of fundamental justice under *Canadian Bill of Rights*.

Since he was appointed in 2003, Senator Harb has had his residence outside of Ottawa and made his *Declarations of Primary Residence* to the Senate accordingly. He has always been transparent, has acted on advice from the Senate and his expenses claims have always been verified and reimbursed by the Senate administration. At the request of the Committee, Senator Harb's living allowances were audited by an independent audit firm which found that he complied with existing rules. The Committee rejected the opinion of the independent audit firm and retroactively applied the criteria of the number of days spent in Ottawa as a definition of primary residence.

Senator Harb argues that he was denied the most basic procedural fairness guarantees in the Senate process leading to the decision, including that: he was judged on a definition that did not exist at the relevant time; he was denied procedural fairness in the Senate – not informed, called to testify and allowed to participate in the process that lead to the decision; the Committee relied on different criteria depending on the Senator under review; the Committee did not act independently when it obtained external advice from the Executive in the preparation and drafting of the reports on Senators' living expenses.

This is an important case which aims at affirming that the Senate and its committees are not above the law and are bound to apply fundamental freedoms and due process when acting in a quasi-judicial capacity.

Considering that the matter is currently before the courts, Senator Harb will not be making public comments.

# <u>Mac Harb</u>

**le 14 juin ,2013**

**Le Sénateur Mac Harb initiera des procédures judiciaires en Cour supérieure de l'Ontario à l'encontre d'une décision du Sénat en lien avec les allocations de logement et de voyage**

Le Sénateur Mac Harb déposera en Cour supérieure de l'Ontario une demande de contrôle judiciaire contestant une décision du Sénat qui a adopté un rapport du Comité de Régie interne, budgets et administration (le Comité) ayant décidé qu'il avait irrégulièrement désigné sa résidence en tant que résidence principale et lui ordonnant de rembourser des allocations de logement et de voyage.

Ce dossier concerne l'application au Sénat, des libertés fondamentales, lorsqu'il exerce des fonctions quasi-judiciaires, incluant le droit à une audition impartiale de sa cause, selon les principes de justice fondamentale en vertu de la *Déclaration canadienne des droits*.

Depuis sa nomination en 2003, le Sénateur Harb a sa résidence à l'extérieur d'Ottawa et a fait ses *Déclarations de résidence principale* au Sénat en ce sens. Il a toujours été transparent, a agi sur les conseils du Sénat et ses demandes de remboursement ont toujours été vérifiées et remboursées par l'administration du Sénat. À la demande du Comité, les allocations de logement et de voyage du Sénateur Harb ont été examinées par une firme indépendante qui a estimé qu'il s'était conformé aux règles en vigueur. Le Comité a rejeté l'opinion des vérificateurs indépendants et a rétroactivement appliqué un critère du nombre de jours passés à Ottawa comme définition de résidence principale.

Le Sénateur Harb plaide avoir été privé des garanties procédurales les plus élémentaires dans le contexte du processus du Sénat qui a mené à la décision, incluant : qu'il a été jugé sur la base d'une définition qui n'existait pas à l'époque pertinente; qu'il a été privé des règles de l'équité procédurale au Sénat; il n'a pas été informé, ni appelé à témoigner ou invité à participer au processus qui a mené à la décision; le Comité s'est fondé sur des critères différents selon l'identité du Sénateur sous enquête; le Comité n'a pas agi de manière indépendante lorsqu'il a obtenu des avis externes de l'Exécutif dans la préparation et la rédaction de ses rapports sur les allocations de logement et de voyage des Sénateurs.

Il s'agit d'une affaire importante qui vise à affirmer que le Sénat et ses comités ne sont pas au-dessus des lois et qu'ils ont l'obligation de respecter les libertés fondamentales et l'application régulière de la loi lorsqu'agissant de manière quasi-judiciaire.

Compte tenu que l'affaire sera devant les tribunaux, le Sénateur Harb ne fera pas de commentaires publics.